

Infor Monts

Le Bulletin

de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais

**Monts du
Lyonnais**
Communauté
de communes



**Ça bouge
chez nous**

**On peut se déplacer
autrement, ce sont
des habitants qui le disent**



SOMMAIRE

Retour sur une année riche en projets p. 4

Améliorer nos équipements, un enjeu important p. 6

Mobilité durable : Ça bouge chez nous p. 8

Extension des consignes de tri p. 11

À quoi ressemblera notre territoire dans 20 ans ? p. 12

Signature du Contrat de relance et de transition écologique p. 13

Relocaliser et renforcer l'agriculture et l'alimentation p. 14

Le Conseil de développement p. 15

Édité par :
Communauté de communes des Monts du Lyonnais
790, Allée de Pluvy - 69590 - Pomeys
Tél. 04 37 20 13 09
contact@cc-mdl.fr
www.cc-montsdulyonnais.fr

Parution : octobre 2021
Directeur de publication : Régis Chambe
Rédaction & mise en page : Service Communication
Crédit photos : Nicolas Léonard, Nicolas Fussler, Studio Bouquet, Frédéric Berthet
Impression : IML Communication
Tirage : 16 000 exemplaires

Éditorial

Régis Chambe
Président de la
Communauté de communes
des Monts du Lyonnais

À l'heure de cet édit, en ce mois d'octobre, soit deux ans après les premières apparitions du virus « covid » en Chine et un an et demi après le premier confinement en France, je suis partagé entre prudence et espoir à propos de cette **pandémie mondiale**, d'une ampleur inédite depuis la grippe dite « espagnole » il y a plus de 100 ans.

Prudence car nous avons tout connu : la sidération initiale, l'arrêt de toute vie sociale et économique, le port du masque, les confinements dont on pensait que chacun serait le dernier, les reprises partielles, les variants, l'arrivée des vaccins, la contestation des vaccins...

Espoir car aujourd'hui il semble que nous allions vers une sortie progressive de la pandémie, notamment du fait justement de la vaccination. L'humanité n'a pas vocation à vivre en permanence sous le joug d'un virus avec toutes ses conséquences et ses contraintes liberticides (mais certainement nécessaires). Vivement un temps où se serrer la main et se faire la bise redeviendront naturels.

La CCMDL a pour sa part, assumé son rôle tout au long de ces deux années, avec une continuité de ses nombreux services essentiels à la population, tout en accompagnant les petites structures économiques locales. Elle a démontré son adaptabilité et son efficacité.

Les points de vigilance portent désormais sur la renaissance du monde associatif, bien mis à mal, et pour lequel j'espère un vrai rebond (il est essentiel à notre lien social, à notre qualité de vie) et aussi sur les difficultés de quasiment toutes les entreprises à recruter faute de main d'œuvre disponible.

Pour revenir à notre Communauté de communes, sa nouvelle assemblée n'a pu véritablement se remettre au travail qu'à l'automne 2020, au terme d'une organisation nationale un peu chaotique d'une élection locale, étalée de mars à juillet.

Cette élection a permis pour la première fois depuis la création de la CCMDL en 2017, de désigner directement ses représentants (le conseil communautaire précédent était issu des assemblées des collectivités qui lui ont donné naissance et qui ont été dissoutes ensuite).

Ce début de mandat a été mis à profit pour rédiger **quelques documents fondamentaux pour le territoire**.

Son projet de territoire, qui définit les grands enjeux des Monts du lyonnais pour les 20 ans à venir. Préparé dans le cadre de plusieurs réunions, y compris avec les élus municipaux, ce projet a été officiellement adopté en juin dernier par l'assemblée. Il est aussi décliné sous la forme d'un plan de mandat qui en décrit les actions opérationnelles envisagées jusqu'en 2026 et qui s'adosse en partie sur le plan de relance national.

Sa charte de gouvernance, elle, qui rappelle le rôle de chacune de nos instances internes (conseil, bureau...), les interactions entre elles, et qui d'autres part décrit nos relations avec nos 32 communes et aussi avec nos partenaires. Ceci afin que tous ces échanges soient les plus respectueux de chacun, les plus fluides, les plus efficaces.

Outre les enjeux moyen terme, **nous avons quelques sujets d'actualité**.

L'un relatif à nos **2 piscines** mais chacune sur un sujet bien spécifique :

- Celle de Hurongues, mise en service en septembre 1975, est fermée depuis début septembre jusqu'à la fin d'année pour une réparation majeure : la mise en place d'un nouveau cuvelage du bassin principal suite à un constat de fuite.
- Celle d'Escap'ad, à Saint-Laurent-de-Chamousset, qui va changer de gestionnaire au 1^{er} janvier 2022 : au terme de la D.S.P. (Délégation de Service Public) en cours, les élus ont fait le choix d'en confier la gestion à une nouvelle structure, une S.P.L. (Société Publique Locale), qui sera composée uniquement de collectivités locales : la CCMDL majoritaire et les 14 communes de l'ex CCCL. Ce pas est important puisque l'équipement a toujours été géré par une D.S.P. depuis sa mise en service en juin 2003.

Un mot enfin sur **la collecte et le tri des ordures ménagères** qui vont toutes deux évoluer dans un avenir proche afin de réduire encore davantage nos déchets : une simplification du contenu des sacs jaunes, une interdiction des bio-déchets (compostage, poules...), une suppression graduelle de la collecte porte à porte au profit des points d'apport volontaire, sans doute à terme une multiplication des silos enterrés moins impactant visuellement, ainsi que l'ouverture de deux déchèteries destinées aux professionnels, l'une opérationnelle, l'autre à venir.

L'objectif est double : d'une part améliorer encore la protection de l'environnement et d'autre part, tenter de contenir l'augmentation inéluctable dans les années qui viennent, du coût du service.

Les compétences de la CCMDL sont nombreuses, ses actions importantes au service du territoire et de ses habitants. Vous en découvrirez quelques-unes mises en exergue dans ce bulletin.

Bonne lecture.

Retour sur une année riche en projets

Transition écologique

Succès pour la station BioGNV des Monts du Lyonnais

Voilà bientôt un an que la station BioGNV des Monts du Lyonnais implantée dans la zone d'activités de Croix Chartier à Saint-Denis-sur-Coise distribue du gaz naturel d'origine 100% renouvelable à tous les véhicules équipés. Au départ, lancé à titre expérimental, cette station se développe rapidement.

Aujourd'hui ce sont plus de 20 véhicules dont 8 poids-lourds qui s'approvisionnent régulièrement et ce nombre ne cesse d'augmenter. L'exploitant et investisseur, la S.A.S. Biogaz des Monts, constituée de plusieurs agriculteurs du territoire et de la société Prodéval, va augmenter très prochainement sa capacité afin d'accueillir des véhicules supplémentaires.

En parallèle, la CCMDL étudie la possibilité d'installer une deuxième station BioGNV sur le secteur de Sainte-Foy-l'Argentière / Souzy afin de mailler le territoire et offrir une solution alternative aux énergies fossiles pour les entreprises et habitants du secteur tout en favorisant l'économie de proximité.

Agriculture

Le broyat des déchets verts, une solution face au changement climatique

Face au changement climatique impactant l'agriculture, les déchets verts, tailles d'arbustes, haies sont une ressource d'avenir à valoriser. L'arrêt du brûlage des branches et la plantation de haies sont des objectifs que se sont fixés la CCMDL et ses partenaires : syndicats de rivières, chambres d'agriculture et fédération de la chasse. Le volume des déchets verts devrait donc augmenter.

Ce projet porté par des groupes d'agriculteurs et accompagné par la CCMDL consiste à broyer des déchets verts au moyen d'une machine spécifique et d'utiliser le broyat en paillage sur les sols ou pour la litière des animaux en substitut de la paille.

En effet, face au phénomène d'assèchement des sols, les pratiques permettant d'augmenter la capacité de rétention en eau du sol, sont nécessaires. En parallèle, l'approvisionnement en paille est de plus en plus difficile et coûteux.

Des plateformes expérimentales de dépôt ont vu le jour à Coise et Haute-Rivoire. Elles sont ouvertes aux entreprises d'espaces verts du territoire, aux services techniques des communes et aux agriculteurs. Deux campagnes annuelles de broyage sont organisées et les agriculteurs récupèrent le broyat. Au vu du succès rencontré lors des démonstrations de broyage, d'autres lieux d'implantation de plateformes sont en cours de réflexion, sur les communes de : Larajasse, Chambost-Longessaigne, Longessaigne et Montrottier, ainsi que Avezize.



Assainissement

Réhabiliter les stations d'épuration afin de garantir une meilleure qualité de rejet des eaux usées

Les stations d'épuration traitent les eaux usées. Elles visent à réduire la nocivité des eaux usées avant qu'elles ne soient rejetées dans les rivières en utilisant différentes techniques : voie biologique et/ou physico-chimique. Une nouvelle station d'épuration (S.T.E.P.) a été construite à Duerne alors qu'à Saint-Symphorien-sur-Coise, des travaux d'amélioration de la station ont été réalisés.

Duerne : La première station d'épuration construite sur cette commune, date de 1968. Elle ne fonctionnait plus correctement. Aussi pour garantir une qualité de rejet des eaux usées au milieu naturel, conforme aux normes actuelles, une nouvelle station a été construite pour le traitement des eaux usées. L'épuration des eaux est réalisée par un système de filtres plantés de roseaux.

Saint-Symphorien-sur-Coise : construite en 1989, la S.T.E.P. traite les effluents de Saint-Symphorien-sur-Coise, de Pomeys, de la partie ouest de Saint-Martin-en-Haut, du bourg de Larajasse et d'une partie de Coise. Elle reçoit des débits supérieurs à sa conception en temps de pluie. Les travaux d'amélioration consistent à augmenter sa capacité hydraulique (nouveau clarificateur, mise en place d'un traitement du phosphore et amélioration du traitement des boues) en vue de diminuer ou arrêter des déversements d'eaux brutes au milieu naturel. La fin de ces travaux est prévue en octobre 2021.

Économie

Plus qu'un atelier disponible dans la résidence d'entreprises «Les Roches»

Le contexte difficile de ces derniers mois n'a pas empêché la poursuite de l'aménagement de la Résidence Les Roches à Saint-Symphorien-sur-Coise, ni l'accueil de cinq entreprises.

Construite sur l'ancienne friche industrielle des meubles Grange, les travaux de la résidence Les Roches ont démarré en septembre 2019. Elle accueille aujourd'hui des entreprises dans cinq des six ateliers.

Société Devolim installée depuis le 1^{er} janvier 2020, loue un atelier de 30m². Cette entreprise est experte en fabrication de dispositifs médicaux (implants chirurgicaux / implants dentaires).

L'entreprise O'Poele loue un atelier depuis le 15 juin et envisage un achat pour 2022. O'Poele commercialise en ligne des articles autour du chauffage.

MFC Concept, en location depuis le 15 juin, est spécialiste en construction et ossature bois. Cette entreprise est en transit dans la Résidence des Roches, et occupe un atelier de 300m² en attendant la construction de ses propres ateliers sur la zone d'activités du Plomb à Pomeys.

La société NJ déco béton envisage l'achat de l'atelier qu'elle loue depuis le 1^{er} juillet. Cette entreprise fabrique du béton ciré et de la moquette de pierre à partir de granulats de marbre et de quartz liés par une résine.

SBE Electricité spécialisée en électricité générale, loue un atelier de 200m² avec projet d'achat ou de construction sur le territoire.

Les principaux travaux de voirie en 2021

La CCMDL réalise chaque année un programme annuel de travaux de voirie en lien avec les élus des communes concernées. Quelques exemples :

Souzy : Sécurisation du carrefour du Camard

Pour améliorer la visibilité de ce carrefour, la CCMDL a procédé à la démolition et au désamiantage d'un ensemble de bâtiments situés au lieu-dit le Camard à Souzy et remise en état de la parcelle. Le chantier s'est terminé en septembre 2020. Des travaux sont en cours par le Département pour l'aménagement du carrefour.

Les-Halles : Réalisation d'un plateau dans la traversée du bourg

Afin de sécuriser un important carrefour (RD 389 et RD 81E2), un plateau surélevé a été réalisé. Les priorités de ce carrefour ont également été modifiées dans le but de ralentir la vitesse. Le coût de ces travaux a été réparti entre la commune de Les-Halles, la CCMDL et le Département du Rhône.



Améliorer nos équipements, un enjeu important

Économie

Développement des Zones d'Activités (Z.A.) de Bellevue et Croix Chartier

Développer la dynamique économique et l'emploi est un axe majeur du projet de territoire. Afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises et de permettre le développement des entreprises existantes, la Communauté de communes aménage des zones d'activités réparties sur l'ensemble de son périmètre (24 zones regroupant plus de 2500 emplois). Elle gère également des bâtiments à vocation économique.



© Studio Bouquet

2,6 ha de plus pour la Z.A. de Bellevue à Souzy

L'extension de la Z.A. de Bellevue, située sur la commune de Souzy, se poursuit puisque la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a acquis de nouveaux terrains. C'est une surface supplémentaire de 2,6 hectares qui va être aménagée. Ces travaux vont permettre l'installation de 4 à 6 entreprises en fonction de leurs activités et de leurs besoins.

Dans la continuité de l'engagement de la communauté de communes de devenir territoire à énergie positive, le projet pour cette zone d'activités est d'en faire une zone exemplaire en terme de développement durable.

Pour cela, les entreprises qui souhaiteront s'installer devront s'engager par le biais d'une charte et d'un règlement intérieur à respecter des préconisations relatives à la gestion des eaux, les énergies renouvelables et aux techniques de construction.

Le début des travaux est prévu fin d'année 2021, la commercialisation est lancée début octobre et les premières installations d'entreprises pourront voir le jour en milieu d'année 2022.

Z.A. de Croix Chartier à Saint-Denis-sur-Coise : 3 nouvelles entreprises s'installent

La Z.A. Croix Chartier se développe : après l'arrivée en 2020 des sociétés T.V.E.S. (équipements mécaniques), Altermonts (fromagerie Bio), MJ Ossature Bois (construction de maisons en bois), la CCMDL lance un nouvel aménagement de voiries & réseaux. Dès novembre 2021 elle accueillera 3 entreprises : Venet & Charbonnier (laboratoire de boucherie / boucherie charcuterie), Bovi.Vets Groupe (vétérinaires) et Etreprise Faure (plomberie & chauffage).



Pour en savoir plus contactez le service économie de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais :
economie@cc-mdl.fr
Tél. 04 74 70 58 00
www.cc-montsdulyonnais.fr

Agriculture

Réalisation de 2 nouveaux ponts bascules pour les agriculteurs

Le territoire compte 2 ponts bascules et quais de déchargement publics : un sur la commune de Longessaigne et un sur celle de Saint-Martin-en-Haut. Ils sont très utilisés par les agriculteurs du territoire pour leurs approvisionnements en vrac ou pour peser leur benne mais aussi par les transporteurs de marchandises ou de matériaux.



Ils sont devenus vétustes et ne correspondent plus aux attentes des utilisateurs (manque d'espace pour le stationnement et la rotation des remorques toujours plus longues). Ces équipements sont indispensables sur le territoire mais doivent être relocalisés sur des sites plus adaptés.

À Saint-Martin-en-Haut, le projet est envisagé au lieu-dit « la Jeangouttière » sur un délaissé de voirie le long de la Route départementale 311. Du côté de Longessaigne, le quai et la bascule seront déplacés de quelques centaines de mètres sur la commune de Montrottier au lieu-dit « Les Auberges ».

Budget prévisionnel

- Saint-Martin-en-Haut
233 000 € H.T.
- Montrottier
238 000 € H.T.



Zone de loisirs d'Hurongues

Travaux à la piscine d'Hurongues : un bassin tout neuf et une meilleure accessibilité pour janvier 2022

Depuis presque 50 ans la piscine de Hurongues accueille, tout public confondu, plus de 68 000 personnes par an. Elle a connu au fil des années différents travaux et améliorations notamment la création d'un bassin supplémentaire en 2009. Aujourd'hui, de nouveaux travaux sont indispensables pour résoudre des problèmes d'étanchéité du bassin principal et des plages et améliorer les conditions de travail des agents.

De septembre 2021 à décembre 2021

- Reprise de la structure béton et traitement des aciers corrodés ;
- Remplacement des goulottes pour résoudre les fuites sur le réseau d'évacuation ;
- Mise en place d'une ventilation dans la galerie technique ;
- Mise en œuvre sur le grand bassin d'un revêtement de type inox faisant office de cuvelage ;
- La remise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite notamment par le déplacement du pédiluve qui, pour l'instant, n'est pas accessible. Il sera décalé vers le bassin avec une pente douce le long du mur et la mise en place de garde-corps ;
- La reprise des éclairages existants par des éclairages LED.

Ces travaux nécessitent la fermeture de la piscine.

Courant 2022

- Création d'un local infirmerie et d'un espace cuisine bien séparé ;
- Création d'un atelier technique plus important 16 m² ;
- Création de vestiaires distincts hommes/femmes.

Ces travaux ne nécessitent pas la fermeture de la piscine.



Coût de l'opération

751 000 € H.T.

Des subventions ont été sollicitées pour l'ensemble de ces travaux :

- Dotation sur les Équipements des Territoires Ruraux (État) : 142 000 € obtenus
- Dispositif soutien aux équipements sportifs (Région) : 92 000 € obtenus
- Agence nationale du sport (État) : 109 700 € demandés



Ça bouge chez nous

Les habitants à l'honneur dans notre campagne de communication

«Vous pratiquez le covoiturage, vous habitez ou travaillez dans les Monts du Lyonnais et vous souhaitez partager cette pratique, contactez-nous». C'est par ce type de petites annonces que quelques habitants du territoire sont devenus les stars de notre campagne de communication. Explications :

Ça bouge chez nous, c'est le slogan d'une opération de communication d'envergure qui vise à promouvoir les mobilités durables. La CCMDL est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique et la question des déplacements y est centrale.

L'usage quotidien de la voiture est ancré dans nos habitudes, dans notre culture et notre territoire, rural et vallonné, accentue cette pratique. Mais on peut changer certaines habitudes. On peut se déplacer autrement et adopter, au quotidien ou occasionnellement, de nouveaux modes de transports. La preuve, certains le font déjà !

Vos voisins sont formidables

La CCMDL a choisi de faire porter ce message par ceux qui, au quotidien, l'expérimentent. Des habitants de tous les coins du territoire sont à l'honneur sur nos affiches. Si votre voisin le fait, pourquoi pas vous ?

Une communication inédite

Cette campagne sera développée en affichage dans tous les lieux recevant du public, sur les réseaux sociaux, auprès des entreprises du territoire, dans la presse locale, en événementiel. Cette campagne est financée par le programme PEnD-Aura+ soutenu par le Ministère de la Transition écologique, pilotée par AURA-EE.



© Nicolas Fossier



Pour tout savoir, suivez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Concrètement, comment se déplacer autrement ?



Le covoiturage

Le levier majeur du changement sur notre territoire est le covoiturage. Pour trouver ou proposer un trajet à partager, il suffit d'aller sur le site mov'ici qui réunit toutes les solutions de covoiturage de la Région. Le covoiturage est une bonne solution pour aller travailler tous les jours, pour se rendre à une activité une fois par semaine ou encore pour un déplacement occasionnel sur le territoire ou au-delà. Le covoiturage permet de réduire jusqu'à 50 % votre budget transport mensuel.

+ movici.auvergnerrhonealpes.fr



Les transports en commun

La CCMDL est desservie par 3 lignes de bus qui permettent de se déplacer en toute sécurité et à moindre coût.

+ Infos et horaires sur www.carsdurhone.fr et le site de la Région qui organise les transports pour la Loire www.auvergnerrhonealpes.fr.



Le vélo

En dehors de la pratique sportive ou de loisirs, le vélo est une solution pour des trajets quotidiens. Il est facilement praticable sur des petits trajets et pour les trajets plus longs, le vélo à assistance électrique (V.A.E.) est particulièrement adapté à la géographie de notre région.

+ Vous voulez tester le V.A.E. avant de passer à l'achat ? La CCMDL prête des vélos, gratuitement, aux associations ou aux entreprises (contact : 04 72 66 14 30) et l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais en propose à la location aux particuliers (contact : 04 78 68 64 32).



La marche à pied

C'est bien sûr le plus simple, le plus naturel, un indispensable pour la santé. Mais le réflexe de prendre la voiture nous fait oublier que souvent on peut faire le trajet à pied. Pour aller à l'école, au marché, faire des courses au village... et si vous (re)tentiez la marche ?

Qui sont-ils ?

Comme Manon, Virginie, Cyril, Sébastien, Maël, Christian et Bernadette, choisissez la sérénité, la santé, la liberté et les économies pour vos déplacements. Voici leurs témoignages :

Manon

«J'ai une voiture mais pour aller à la fac à Lyon je préfère prendre le bus. Pour le coût bien sûr, 1,60 € le trajet c'est imbattable et pour voyager avec des personnes que je connais. Alors que seule dans ma voiture, je perds de l'argent et du temps dans les embouteillages. Avec l'actualité forte autour du changement climatique, il faut parler de ces sujets et nous inciter à prendre les transports en commun. Je soutiens ce projet, c'est pour ça que j'ai accepté d'y participer.»



Virginie

«J'ai un métier assez sédentaire, aller au travail à vélo me permet de faire du sport facilement. C'est aussi un moyen de m'évader, de me libérer l'esprit avant et après le travail. J'ai 10 km de trajet, en voiture je mets un quart d'heure, à vélo 25 min. Je perds donc 10 min, mais 10 min c'est quoi ? C'est rien du tout. Je suis contente de participer à cette campagne pour inciter les gens à faire cette démarche, pour montrer l'exemple pour la planète.»



Cyril et Sébastien

«Nous faisons du covoiturage de Grammond à La Fouillouse 2 à 3 fois par semaine depuis 6 ans. Essentiellement pour des raisons économiques mais aussi parce que c'est convivial.»



La maman de Maël

«J'adhère au concept des mobilités douces. Nous pratiquons le vélo et le covoiturage mais il faudrait qu'on soit aidé pour le faire plus souvent. Au quotidien on pourrait tous changer un peu nos habitudes.»



Christian

«Je marche beaucoup, depuis longtemps. La marche est pour moi à la fois une activité physique pour me maintenir en forme mais aussi un moyen de rencontrer du monde. Quand on marche on peut parler aux personnes qu'on croise, on se salue, on échange. C'est très important pour moi cet aspect convivial.»



Bernadette et ses deux filles

«J'amène mes enfants à vélo à l'école car la distance est idéale : 1 km, je mets 6 min à vélo, presque autant qu'en voiture. C'est l'occasion tous les jours de passer un bon temps ensemble, de s'aérer, de choisir le chemin pour voir des chevaux par exemple. On apprécie beaucoup le vélo et si on peut donner l'idée à d'autres de faire pareil, c'est bien, c'est ce qui m'a motivée pour participer.»



En 2022, la CCMDL adhèrera à un nouvel établissement public de transport collectif

Le nouvel établissement public a pour ambition d'unifier un réseau collectif de transport, ainsi que le système de tarification, sur l'ensemble de son périmètre. Il élaborera un « plan de mobilité » d'ici 3 ans.

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.) du 24 décembre 2019, la CCMDL est devenu le 23 mars 2021 « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (A.O.M.) et sera membre, à partir du 1^{er} janvier 2022, d'un nouvel établissement public (le SYTRAL élargi) qui couvrira le Département du Rhône, la Métropole de Lyon et quelques communes des départements limitrophes comme les 7 communes de la Loire de la CCMDL.

Les financements de cet établissement public proviendront des contributions de tous ses membres, du « Versement Mobilité », qui est prélevé auprès des entreprises de plus de 10 salariés, et de la vente des titres de transport aux usagers. En échange de sa contribution financière, la Communauté de communes pourra bénéficier de l'aide de l'établissement public (avec les avantages de la mutualisation) pour travailler sur les services relevant de sa compétence (mobilités actives, solidaires et partagées), et aussi sur l'offre de transport en commun adaptée au territoire. Les changements se verront plutôt dans les années venir. En cette année de préparation à sa création, les agents et élus locaux militent pour que le passage de relais entre les structures précédemment organisatrices des transports collectifs et ce nouvel établissement public impacte le moins possible les usagers des Monts du Lyonnais.

La CCMDL aide 4 communes dans l'élaboration de leur stratégie de mobilité douce

Le travail conduit permet de penser la mobilité à l'échelle de chacune des communes de Sainte-Foy-l'Argentière, Virigneux, Chambost-Longessaigne et Brussieu. Il s'agit d'identifier les leviers et freins à l'utilisation des modes doux (marche à pied, vélo...) et d'étudier l'opportunité et la faisabilité de développer des aménagements permettant de faciliter ces modes de déplacement.

Une première phase a consisté à établir un diagnostic de la mobilité sur l'ensemble des 4 communes, réalisé par le bureau d'études Réalités, portant sur :

- Le fonctionnement de chaque bourg en termes de déplacements : pôles générateurs, stationnement, vitesse, charge de trafic, accidentologie...
- L'urbanisation de chaque commune, en prenant en compte les projets en cours ou en réflexion.

L'accompagnement des communes dans leur approche stratégique de la mobilité durable, permet dans une seconde phase, d'imaginer des nouvelles pratiques à court, moyen et long terme.

Quelle organisation ?

Le nouvel établissement gèrera 3 types de services sur l'ensemble de son périmètre :

- Les transports publics réguliers tels que les bus 2 Ex (Chazelles > Lyon) et 142 (L'Argentière > Lyon)
- Les transports scolaires
- Le transport public à la demande

La CCMDL pourra quant à elle organiser et contribuer au développement d'autres services de la mobilité sur son territoire :

- Les mobilités actives : vélo et marche notamment
- Les mobilités solidaires telles que le service de Transport Social
- Les mobilités partagées : covoiturage, autopartage...
- ou encore le conseil et l'accompagnement (de personnes vulnérables, à mobilité réduite, d'employeurs...), la planification...

Des scénarios d'actions sont en cours d'élaboration pour guider les communes via une approche technique, financière et programmatique. Il s'agit notamment de proposer la mise en place de cheminements piétons, d'aménagements cyclables, d'une évolution des régimes de vitesse, de l'installation de mobiliers et signalétiques ou encore d'utilisation des parkings.

Cette action est financée par PEN-D-Aura+, programme soutenu par le Ministère de la Transition Écologique, piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement.



Depuis le 1^{er} octobre

Tous les emballages se trient

Depuis le 1^{er} octobre tous les emballages plastiques ménagers peuvent aller dans le sac jaune : pots de yaourts/crèmes, barquettes de jambon, de plats préparés, sacs/films plastiques... Ils rejoignent les emballages en métal (boîte de conserve, canette, aérosol vide...), en carton fin (paquets de biscuits, suremballages des yaourts...) et les bouteilles/flacons plastiques (boissons diverses, shampoing, bidons de lessive...).

Pourquoi trier ses emballages ?

Tous les emballages déposés dans le sac jaune sont acheminés au centre de tri qui, après séparation des différents matériaux, leur donne une « 2^e vie ».

Le contenu des sacs noirs est quant à lui acheminé vers le centre d'enfouissement de Roche la Molière (pas de valorisation). En 2020, 5758 t de déchets, collectés dans les sacs noirs, ont été enfouis. Le coût de l'enfouissement est important et va augmenter de façon significative ces 5 prochaines années. En effet, une taxe appelée Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) est appliquée sur chaque tonne enfouie. En 2020 son montant était de 25 €/t, en 2025 il s'élèvera à 65 €/t.

Ces coûts de traitement sont financés par le paiement de la redevance, il est donc important de réduire nos tonnages de déchets pour limiter la hausse du montant de la part de redevance due par l'usager.

85 kg

de déchets (sac noir) par an et par personne dont 70kg proviennent de déchets de cuisine

+

N'oubliez pas d'appliquer les nouvelles consignes de tri que vous avez récemment reçues par courrier postal.



Comment réduire encore plus mes déchets ?

Le compostage

Le compostage domestique est l'alternative la plus significative en termes de réduction de la production de déchets ménagers. Tous les déchets organiques peuvent se transformer naturellement en matière fertile : épluchures, légumes et fruits abîmés, coquilles d'œufs ou d'huîtres broyées en poudre, thé, marc de café. Le compost récupéré devient alors un bon fertilisant pour votre potager ou vos fleurs.

+ La CCMDL apporte une aide financière pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur. Faites votre demande par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr

Le broyage des déchets verts

Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux sont utilisables ensuite pour le compostage et le paillage. La taille des copeaux varie en fonction du type de broyeur utilisé. En 2020, 3 074 t de déchets verts ont été collectées et traitées dans les déchèteries du territoire, soit un coût de plus de 72 000 € pour la collectivité. Ce montant est financé par la redevance.

+ La CCMDL apporte une aide financière pour l'achat d'un broyeur individuel à hauteur de 25 % du prix d'achat T.T.C. et 33 % du prix d'achat T.T.C. pour un broyeur collectif. Plus d'infos sur gestion-dechets@cc-mdl.fr

Le projet de territoire à l'horizon 2040

À quoi ressemblera notre territoire dans 20 ans ?



La Communauté de communes a approuvé son projet de territoire lors de sa réunion de juin 2021. À l'occasion de ce nouveau mandat, les élus ont souhaité se réinterroger sur l'action publique locale. En fonction des évolutions observées, des ressources et des enjeux, un projet commun pour les Monts du Lyonnais a été élaboré à l'horizon des 20 ans à venir.

ENJEU 1

Préserver la vitalité et le caractère rural des Monts du Lyonnais

Il s'agit d'assurer un équilibre entre la dynamique démographique, la préservation de l'environnement et le maintien/développement des espaces agricoles qui façonnent l'identité du territoire.

ENJEU 2

Conforter la qualité de vie sur l'ensemble des communes

L'attractivité résidentielle et la qualité de vie sur les Monts du Lyonnais passe par un maintien des services dans les villages, le dynamisme du tissu associatif et une offre de logement quantitative et qualitative qui répond aux besoins des habitants notamment des jeunes ménages et adaptée au vieillissement de la population.

ENJEU 3

Développer la dynamique économique et l'emploi

L'objectif est favoriser la création d'emplois sur le territoire, de développer les circuits courts et accompagner la création/le développement des entreprises.

ENJEU 4

Répondre aux défis de la transition écologique

Pour contribuer à ces défis mondiaux, engager des actions en faveur de la sobriété énergétique, de la gestion économe des ressources et des déchets et du développement des énergies renouvelables est indispensable.

Ce travail a été conduit par étape

Étape 1 établir un diagnostic des réalités du territoire : démographie, économie, social, environnement, services...

Étape 2 présentation de ce diagnostic à l'ensemble des élus municipaux des 32 communes

Étape 3 définition des enjeux du territoire à partir des éléments du diagnostic et de la réalité des communes

Étape 4 détermination du plan de mandat pour mettre en place des actions destinées à répondre aux enjeux.

Pour relever ces enjeux et favoriser la cohésion du territoire, il s'agira de

- Renforcer le lien entre l'ensemble des communes et avec la communauté de communes pour faire vivre le projet de territoire ;
- Valoriser les partenariats avec les forces vives du territoire (entreprises, associations...);
- Conserver et développer la capacité du territoire à construire l'avenir grâce aux solidarités, à l'innovation et à l'expérimentation.

Le plan de mandat approuvé en juillet 2021 traduit de façon opérationnelle l'action politique pour mettre en œuvre le projet de territoire.



www.cc-mdl.fr/projet-territoire

le 9 juillet 2021

Signature du Contrat de relance et de transition énergétique



Régis Chambe, Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Pascal Mailhos, Préfet du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Christophe Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône ont signé le Contrat de relance et de transition écologique (C.R.T.E.) des Monts du Lyonnais, le 9 juillet 2021.

Un plan de relance inédit, doté de 100 milliards d'euros, est déployé par l'État. L'objectif est de redresser rapidement et durablement l'économie durement impactée par la pandémie Covid-19 avec le souci de soutenir tous les territoires. Pour ce faire, le Gouvernement a proposé aux territoires qui le souhaitent de s'engager dans un contrat de relance et de transition énergétique. Ces contrats signés sur une durée de 6 ans, soit la durée du mandat, visent à regrouper tous les dispositifs financiers de l'État dans un seul et même contrat.

La CCMDL en partenariat avec ses communes membres, a la volonté de s'inscrire dans cette démarche proposée par l'État :

- Dans le court terme, pour participer à la relance de l'économie par la mise en œuvre de certains projets et actions ayant un impact important pour le soutien de l'activité.
- Dans le moyen terme, pour poursuivre et accélérer la démarche de transition écologique et la cohésion territoriale. Démarche engagée depuis plus de 10 ans avec l'objectif de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Ce contrat signé en juillet 2021 est la traduction du projet de territoire. Il recense les actions envisagées par la Communauté de communes et les communes pour sa mise en œuvre : actions pour lesquelles le soutien financier de l'État et de différents partenaires est sollicité.

Ainsi il comporte **101 opérations portées par les communes** pour un montant prévisionnel de 40 millions d'euros et **54 projets portés par la CCMDL** pour un montant prévisionnel de 18 millions d'euros.

Les actions phares portent :

- pour les communes sur la création, rénovation thermique de bâtiments publics, création et rénovation d'équipements sportifs, aménagement de centre bourg, préservation du patrimoine bâti...
- Pour la Communauté de communes sur des actions en faveur de l'agriculture et de l'économie, la rénovation énergétique de bâtiments communautaires, projet de baignabilité du plan d'eau de Hurongues, des travaux d'assainissement des eaux usées...

Assis de gauche à droite, Régis Chambe, Pascal Mailhos et Christophe Guilloteau entourés d'élus locaux.



Le Projet Alimentaire Territorial

Renforcer l'agriculture et favoriser le manger local

Pour compléter et renforcer l'ensemble des actions déjà en place pour soutenir l'agriculture, la CCMDL a répondu à l'appel à projets « Projet alimentaire territorial » lancé par le Ministère de l'agriculture et sa candidature a été retenue. L'objectif des Projets alimentaires territoriaux est de relocaliser ou de renforcer l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines en associant tous les acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.).

Une activité agricole déjà très présente, mais...

L'activité agricole est encore très présente sur notre territoire des Monts du Lyonnais puisqu'elle occupe 73 % de la surface. Elle constitue une activité économique à part entière et de plus façonne les paysages. Elle bénéficie également d'une proximité avec deux métropoles : Lyon et Saint-Étienne.

Cependant elle présente certaines fragilités :

- Vieillesse des agriculteurs et reprise des fermes
- Impact du changement climatique
- Pression foncière
- Difficultés économiques de l'élevage laitier avec un prix du lait à la baisse

Face à ces fragilités, 3 axes de travail ont été définis

Préserver le capital nourricier du territoire

Préserver le foncier agricole, maintenir le nombre d'actifs agricoles pour une agriculture dynamique, préserver/renforcer le potentiel nourricier des sols en s'adaptant au changement climatique.

Augmenter la part de produits locaux dans les assiettes

Accompagner le changement de comportement au magasin, dans l'assiette et dans sa poubelle, structurer l'accès aux produits locaux.

Coopérer avec les territoires voisins pour structurer des filières de proximité

Organiser la production, la logistique pour renforcer l'offre en alimentation locale pour les territoires ruraux et urbains.

Les objectifs de la CCMDL sur les 3 prochaines années

- Accompagner les transmissions des exploitations agricoles dans un souci d'installation de nouveaux agriculteurs.
- Favoriser de nouvelles pratiques culturelles adaptées au changement climatique.
- Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective.
- Valoriser les déchets alimentaires (compost, poules) et la collecte spécifique (méthanisation, etc.).
- Installation d'ateliers de transformation, développement de filières locales.

L'ambition est de partager largement la réflexion autour de la stratégie alimentaire du territoire en impliquant les habitants pour répondre ensemble à la question : comment se nourrir dans 20 ans sur le territoire des Monts du Lyonnais ? Des réunions, débats publics, groupes d'échanges seront organisés afin que chacun puisse s'exprimer, proposer des idées et soit informé. Des événements, programmes d'animations seront organisés en partenariat avec différents acteurs.



Mobilité

Le Transport Social des Monts du Lyonnais : une solution pour les personnes en difficulté

La CCMDL a mis en place un service de Transport Social pour répondre aux besoins des personnes en grande difficulté pour se déplacer, répondant à des critères très précis (aucun moyen de déplacement au sein du foyer, des conditions de ressources très modestes, personnes âgées ou en situation de handicap ou d'invalidité ou au RSA...).



Il permet aux bénéficiaires d'aller faire leurs courses, de se rendre à des rendez-vous de santé ou encore de rendre visite à la famille... et ainsi rompre l'isolement. Concrètement, le futur usager doit retirer un dossier en Mairie, qui, une fois visé par le Maire ou le C.C.A.S., est envoyé au service mobilité. Si tous les critères d'accès au service sont remplis, l'utilisateur reçoit les documents de transport lui permettant de se déplacer 10 fois par mois (ou 4 fois pour les enfants) moyennant un prix de 2 €.

Depuis août 2021, il est également ouvert, sous conditions, à des personnes devant se déplacer pour l'accès à des soins sur une période donnée grâce à un partenariat établi avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais.



Infos au 04 74 70 58 00 ou www.cc-mdl.fr/transport-social-monts-du-lyonnais

Le Conseil de Développement

Une instance de démocratie participative, composée de citoyens engagés

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative composée de citoyens bénévoles engagés, issus de la société civile. Il intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales.

Son rôle est de mener des réflexions concernant toute question ou problématique locale sur des thématiques en lien avec l'avenir et le développement du territoire des Monts du Lyonnais, à la demande des élus ou de sa propre initiative, sur des sujets sur lesquels il souhaite alerter les élus et apporter le regard des habitants du territoire. Le Conseil de Développement participe à l'élaboration du projet de territoire et des politiques locales : certains membres font partie de groupes de travail de la Communauté de communes.

Sa composition

Il est composé de 28 membres, issus de 18 communes de la Communauté de communes. Son renouvellement a eu lieu début 2021 par un processus de tirage au sort via les listes électorales de chaque commune et par un appel à volontaires via les structures de différents secteurs (social, sportif, culturel, économique, agricole, ou autres réseaux). Le mandat des membres est de 3 ans, renouvelable.

Ses actions en cours, démarrées sous le mandat précédent

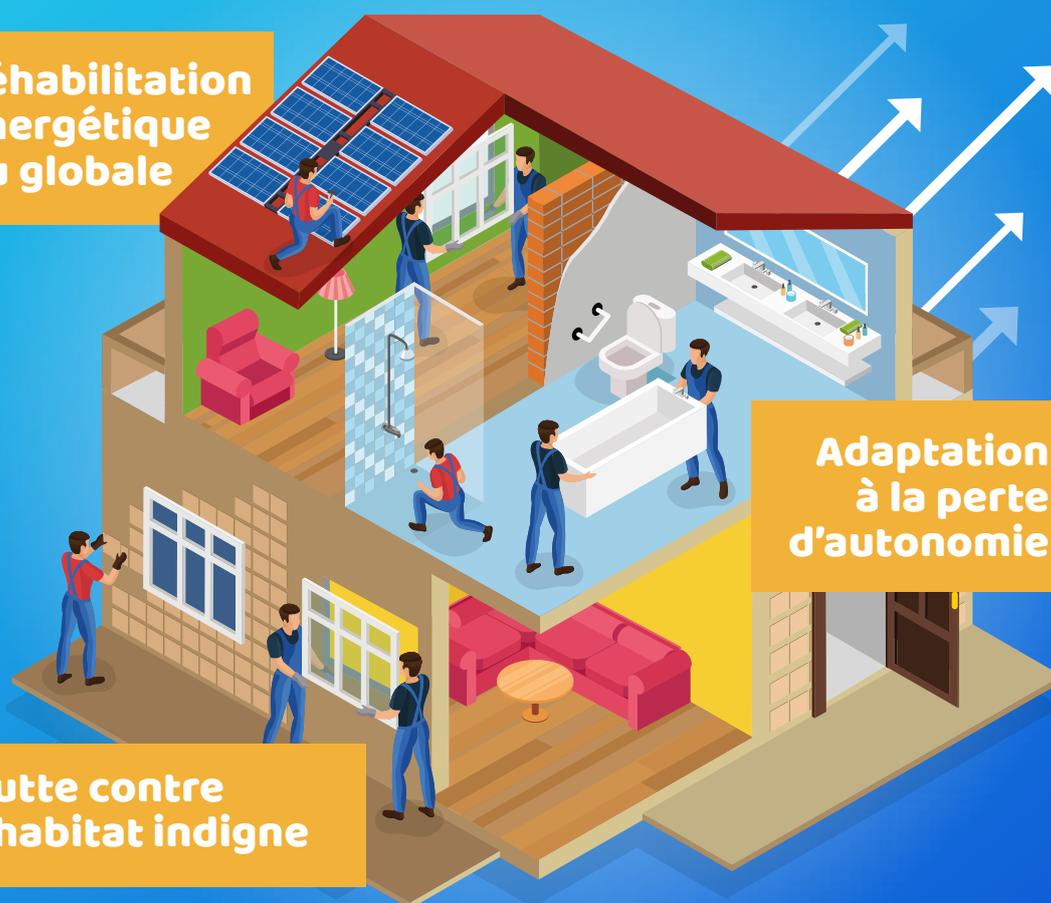
- Étude sur la mobilité / déplacement des jeunes en partenariat avec la Communauté de communes et l'Université de Lyon 2.
- La restitution de cette étude, complétée par le travail d'un stagiaire aura lieu vendredi 15 octobre à Sainte-Foy-l'Argentière (Complexe Joseph Vinay) à 20h.
- Participation à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) : réflexion sur la mobilisation citoyenne, sur les modalités de gouvernance...

Dès
2022

AMÉLIOREZ VOTRE HABITAT

**Nous vous accompagnons
et vous aidons financièrement**

Réhabilitation
énergétique
ou globale



Adaptation
à la perte
d'autonomie

Lutte contre
l'habitat indigne

Pour plus d'informations, contactez le Parc éco habitat
de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais :

04 72 66 14 30 / parc-ecohabitat@cc-mdl.fr